



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**CA**

Beschaffungskonferenz des Bundes  
Conférence des achats de la Confédération  
Conferenza degli acquisti della Confederazione

**Rapport de gestion  
Conférence des achats de la Confédération  
(CA)  
2021**

Berne, mai 2022

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Avant-propos .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>CA: composition et tâches .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Activités de la CA en 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>Activités du comité directeur en 2021 .....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Activités des groupes de travail et des groupes techniques .....</b>	<b>5</b>
<b>5.1</b>	<b>Groupe technique Durabilité des marchés publics .....</b>	<b>5</b>
<b>5.2</b>	<b>Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL) .....</b>	<b>6</b>
<b>5.3</b>	<b>Groupe de travail rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération .....</b>	<b>6</b>
<b>5.4</b>	<b>Groupe de travail Concours et mandat d'étude parallèle .....</b>	<b>6</b>
<b>5.5</b>	<b>Groupe de travail Révision de l'Org-OMP .....</b>	<b>7</b>
<b>6</b>	<b>Thèmes et projets .....</b>	<b>7</b>
<b>6.1</b>	<b>Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics .....</b>	<b>7</b>
<b>6.2</b>	<b>Recommandations de la CA et de la KBOB aux responsables des services d'achat et des services demandeurs en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions .....</b>	<b>8</b>
<b>6.3</b>	<b>Dialogues sectoriels .....</b>	<b>9</b>
<b>6.4</b>	<b>Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables .....</b>	<b>9</b>
<b>6.5</b>	<b>Conférence sur les marchés publics durables .....</b>	<b>9</b>
<b>6.6</b>	<b>simap.ch / KISSImap.ch .....</b>	<b>9</b>
<b>6.7</b>	<b>Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045 .....</b>	<b>10</b>
<b>6.8</b>	<b>Liste des soumissionnaires et sous-traitants sanctionnés .....</b>	<b>10</b>
<b>6.9</b>	<b>Formation et perfectionnement .....</b>	<b>10</b>
<b>6.10</b>	<b>Prévention de la corruption .....</b>	<b>11</b>
<b>6.11</b>	<b>Avis sur le rapport du CDF concernant la vérification du prix .....</b>	<b>11</b>
<b>6.12</b>	<b>Interventions parlementaires .....</b>	<b>11</b>
<b>6.13</b>	<b>Collaboration avec la KBOB .....</b>	<b>11</b>
<b>6.14</b>	<b>Participation à la CMCC .....</b>	<b>12</b>
<b>7</b>	<b>Perspectives pour 2022 .....</b>	<b>12</b>
	<b>Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2020 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC) .....</b>	<b>13</b>
	<b>Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics .....</b>	<b>13</b>

## 1 Avant-propos

Le présent rapport rend compte des activités de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour l'année 2021.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de la législation sur les marchés publics intégralement révisée, l'année sous revue a été principalement consacrée à la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions («stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021–2030»), adoptée au mois d'octobre 2020.

La mise en œuvre a consisté en premier lieu à créer de nouveaux instruments ainsi que de nouvelles recommandations, et à mettre à jour ceux qui existaient.

## 2 CA: composition et tâches

La CA, en tant que conférence officielle, est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

Elle remplit en particulier les **tâches** suivantes:

- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut rédiger des recommandations ou des directives à cet égard;
- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale;
- elle se fonde sur les principes de durabilité et crée des instruments et des conditions générales qui favorisent le développement durable dans le cadre des procédures d'achat;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (e-procurement), en exploitant notamment la plateforme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible;
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération;
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

La **CA** se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), des représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération – à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL–, du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y ont le statut d'observateurs. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi que d'un représentant de Suisse italienne.

La CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des directeurs d'armasuisse et de l'OFROU.

Chargés d'aborder des thèmes spécifiques, les **groupes de travail et les groupes techniques**<sup>1</sup> suivants sont intervenus au cours de l'année sous revue:

- groupe technique Durabilité des marchés publics;
- groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL);
- groupe de travail Rapport annuel conjoint;
- groupe de travail Concours et mandats d'étude parallèles;
- groupe de travail Révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP<sup>2</sup>).

Le **secrétariat de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers que celle-ci doit traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, donne son avis sur différents thèmes, assure la coordination des questions politiques et stratégiques entre les divers acteurs et suit les développements en matière de marchés publics. En outre, il assume la direction des groupes de travail et des groupes techniques ou y participe, et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Enfin, il dirige le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale. La présidence de la CA et la direction de son bureau sont assurées par l'OFCL.

### 3 Activités de la CA en 2021

En 2021, la CA a organisé deux assemblées plénières, les 1<sup>er</sup> juin et 6 décembre. La première s'est déroulée en présentiel et la seconde en ligne, en raison de la situation épidémiologique.

La CA a, en particulier, traité des thèmes suivants:

- approbation d'instruments et d'outils révisés ou nouvellement créés en lien avec le droit révisé des marchés publics, notamment des recommandations destinées aux directions des offices en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions;
- point de la situation sur les travaux en cours pour la mise en œuvre du droit révisé des marchés publics et de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions;
- approbation du rapport de gestion 2020 de la CA.

### 4 Activités du comité directeur en 2021

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue:

- approbation du mandat confié au groupe de travail Concours et mandats d'étude

---

<sup>1</sup> Voir chap. 5.

<sup>2</sup> Disponible sous: [www.fedlex.ch](http://www.fedlex.ch) > Recueil systématique > Droit interne > 172 > 172.056.15.

parallèles d'élaborer des bases propres à la branche pour les procédures de concours et de mandats d'étude dans le cadre de marchés publics de fournitures et de services;

- approbation du mandat confié au groupe de travail Révision de l'Org-OMP concernant la révision partielle de l'Org-OMP;
- approbation du troisième rapport annuel conjoint sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération;
- prolongation jusqu'au 31 décembre 2022 des recommandations pour les achats de biens et de services ainsi que des recommandations concernant les contrats<sup>3</sup>, en lien avec la situation extraordinaire due au COVID-19 et en collaboration avec la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB);
- adoption de la suite de la procédure relative à la réforme des rapports sur les marchés publics.

## 5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

### 5.1 Groupe technique Durabilité des marchés publics

Le groupe technique Durabilité des marchés publics, mis en place par la CA, élabore des bases et crée des instruments pour promouvoir les achats publics durables conformément aux articles consacrés aux buts de la LMP ainsi qu'à la communication et à la mise en œuvre.

Il s'est réuni sous la conduite de Christoph Flückiger (OFCL) lors de quatre séances virtuelles. Il a poursuivi les travaux de la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP<sup>4</sup>), en collaboration avec le secrétariat de la KBOB, l'OFCL et le service spécialisé des marchés publics écologiques (OFEV). Il a également soutenu le développement de fiches d'information sur les coûts du cycle de vie et sur la prise en compte de l'impact environnemental des transports, qu'il finalisera d'ici la fin de l'année 2022. Il a également mis au point une déclaration du soumissionnaire élargie, que les services d'achat peuvent utiliser lors de l'évaluation du respect des conditions de participation.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le groupe technique a apporté sa contribution sur des sujets spécifiques. Il a complété le monitoring de la durabilité des achats par des contenus visant à couvrir à partir de 2022 les dimensions stratégiques de la durabilité, de l'innovation et de la convivialité pour les PME.

Le 30 mars 2021, il a soutenu l'organisation de la première conférence virtuelle sur les marchés publics durables au niveau national, dans l'optique de promouvoir la mise en œuvre harmonisée de la loi révisée sur les marchés publics. Il a en outre poursuivi la création des bases en vue d'une offre de formation approfondie sur le thème de la durabilité.

---

<sup>3</sup> Disponibles sous: [>Thèmes > COVID-19: informations de la CA.](http://www.bkb.admin.ch)

<sup>4</sup> [www.woeb.swiss/](http://www.woeb.swiss/)

## **5.2 Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL)**

Les trois séances de l'IDA BIL ont eu lieu aux mois d'avril, d'août et de décembre, de manière virtuelle toutefois, en raison de la situation épidémiologique. En 2021 également, la direction d'IDA BIL (composée de représentants des trois services d'achat centraux que sont armasuisse, l'OFROU et l'OFCL) a présenté les derniers développements des projets en cours (les programmes SUPERB et ERPSYSVAR, ainsi que le projet GENOVA@BIL [renommé GEVER@BIL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022]) ainsi que d'autres thèmes spécifiques à un auditoire constitué d'une trentaine de représentants issus de l'ensemble de l'administration fédérale et d'offices du troisième cercle, y compris des tribunaux.

Ainsi, le domaine Logistique de l'OFCL a donné des informations sur la future gestion des fournisseurs, tandis que le domaine Constructions de l'OFCL a rendu compte du message 2021 sur les immeubles du DFF et l'avancée de la planification de l'hébergement de l'administration fédérale civile. Le domaine Services de gestion a donné des informations sur la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions dans le cadre du controlling des achats.

Les responsables des programmes SUPERB et Systèmes ERP D/ar, ainsi que les responsables des fonctions ERP Achats et ERP Immeubles ont fait état de l'avancée de leur projet respectif. La direction du projet GENOVA@BIL a présenté l'état actuel du projet et donné des informations sur la mise en production des processus d'achat harmonisés de la Confédération dès la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021 au sein de l'OFCL.

## **5.3 Groupe de travail rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération**

En 2021, le groupe de travail, composé de représentants d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, de la Centrale des voyages de la Confédération, du secteur Controlling des achats ainsi que du secrétariat de la CA, a rédigé le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération pour l'année 2020 (annexe 1). Ce rapport fournit des informations sur les prestations (travaux de construction, biens et services) acquises en 2020 par les services d'achat centraux dans leur domaine de compétence. Il montre en outre les aspects fondamentaux du domaine des marchés publics. Le rapport a été soumis au comité directeur de la CA en vue de son approbation en août 2021 et publié le 17 septembre 2021 sur le site Internet de la CA, en même temps que le rapport 2020 sur le controlling des achats de l'administration fédérale.

## **5.4 Groupe de travail Concours et mandat d'étude parallèle**

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit des marchés publics et des directives du DFF relatives à l'organisation et à la mise en œuvre de concours et de mandats d'étude parallèles pour les fournitures et les services, les adjudicateurs publics de la Confédération disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour couvrir leurs besoins. Contrairement au secteur de la construction, les concours et les mandats d'étude parallèles sont encore inconnus pour les acquisitions de fournitures et de services. C'est pourquoi le comité directeur de la CA a créé un groupe de travail au mois de février 2021, chargé d'élaborer des bases destinées aux adjudicateurs publics pour l'organisation et la mise en œuvre de concours et de mandats d'étude parallèles.

Ce groupe de travail est composé de représentants du secrétariat de la CA (direction et coordination), d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL (Logistique et CA) et du secrétariat de la KBOB. En 2021, il a entrepris l'élaboration d'un guide explicatif.

## 5.5 Groupe de travail Révision de l'Org-OMP

Au mois d'octobre 2020, lors de l'adoption de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral a confié à la CA le mandat d'assurer la rédaction des futurs rapports sur les marchés publics et de lui soumettre une proposition de révision partielle de l'Org-OMP jusqu'au 31 décembre 2023. Au mois de juin 2021, lors d'un séminaire, le comité directeur de la CA a chargé un groupe de travail d'élaborer le projet de révision partielle de l'Org-OMP. Les travaux ont été divisés en quatre paquets ou sous-groupes: délégations et regroupement, controlling des achats, numérisation et autres thèmes. Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises au cours du second semestre 2021 et a mis en route les travaux préparatoires. En parallèle, les sous-groupes ont procédé à une première évaluation des modifications à envisager dans l'ensemble de l'ordonnance.

Ce groupe de travail est composé de représentants du secrétariat de la CA, de l'OFCL (Logistique), d'armasuisse et de l'OFROU.

# 6 Thèmes et projets

## 6.1 Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics

La révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP<sup>5</sup>/OMP<sup>6</sup>) a transposé dans le droit national l'accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (AMP 2012<sup>7</sup>), qui est contraignant pour la Suisse. En outre, la révision avait pour objectif principal d'harmoniser autant que possible et lorsque cela était pertinent les législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics dans le respect de la répartition des compétences entre Confédération et cantons. Les législations fédérale et cantonales en matière de marchés publics ont été harmonisées dans une large mesure. Désormais, l'objectif est de poursuivre ce processus tout au long de leur mise en œuvre.

*Compte rendu du point de vue de la Confédération:*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions («stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics pour la période stratégique 2021-2030») est entrée en vigueur en même temps que le droit des marchés publics entièrement révisé. Le reste de l'année 2021 a principalement été consacré aux travaux de mise en œuvre des différents thèmes et axes dérivant de la révision totale, notamment à la mise en œuvre et à l'encouragement du passage à la nouvelle culture de la Confédération en matière d'adjudication. À cet effet, la CA a, en collaboration étroite avec la KBOB, élaboré divers outils et recommandations, tels que les recommandations communes aux responsables des services d'achat et des services demandeurs en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. En outre, des dispositions ont été

<sup>5</sup> Disponible sous: [www.fedlex.ch > Recueil systématique > 172 > 172.056.1](http://www.fedlex.ch > Recueil systématique > 172 > 172.056.1).

<sup>6</sup> Disponible sous: [www.fedlex.ch > Recueil systématique > 172 > 172.056.11](http://www.fedlex.ch > Recueil systématique > 172 > 172.056.11).

<sup>7</sup> Disponible sous: [www.fedlex.ch > Recueil systématique > 0.6 > 0.63 > 0.632.231.422](http://www.fedlex.ch > Recueil systématique > 0.6 > 0.63 > 0.632.231.422).

prises, notamment en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions et les rapports sur les marchés publics. Les travaux de mise en œuvre se poursuivront dans les années à venir.

*Compte rendu du point de vue de la DTAP:*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2021, l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) est entré en vigueur dans les cantons d'Argovie et d'Appenzell Rhodes-Intérieures. La procédure d'adhésion était alors en cours dans 16 cantons. Deux défis ont émergé dans le processus d'adhésion: d'une part, il existe une tendance à un certain protectionnisme intérieur. Celui-ci se manifeste principalement dans les critères d'adjudication de la «clause du niveau des prix» et de la «fiabilité du prix», que le Parlement fédéral a inscrits dans la LMP. Plusieurs parlements cantonaux discutent de l'opportunité d'intégrer également ces critères d'adjudication. D'autre part, la marge de manœuvre des Parlements cantonaux est clairement définie une fois qu'ils ont adhéré à l'accord, ce qui représente également un défi. Les cantons peuvent soit accepter le texte tel qu'il figure dans l'AIMP 2019, soit le rejeter. Une adhésion sous conditions n'est pas possible. En conséquence, le canton de Berne, qui souhaitait maintenir une voie de droit à deux niveaux, a décidé de reprendre l'AIMP 2019 dans son droit cantonal avec ses propres voies de droit. L'Autorité intercantionale pour les marchés publics (AiMp) prévoit l'entrée en vigueur de l'AIMP 2019 dans d'autres cantons pour l'année 2022.

*Compte rendu conjoint: groupe de travail paritaire TRIAS:*

Le guide interactif pour les marchés publics TRIAS a pour objectif de guider les acheteurs à travers le processus d'achat, subdivisé en sept étapes, et de leur montrer ce à quoi il faut prêter attention lors d'un marché public afin de le réaliser de manière professionnelle. Cet outil simple et pratique se veut une aide pour les services demandeurs et les services d'achat à tous les échelons de l'État fédéral pour la mise en œuvre du droit révisé et harmonisé des marchés publics. Il a été élaboré à tous les niveaux institutionnels par la CA, la KBOB, l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la DTAP. La publication de ce guide est prévue en 2022.

À la fin du mois d'octobre 2021, le groupe de travail a publié neuf fiches d'information TRIAS<sup>8</sup>. Celles-ci couvrent les sujets suivants: la rectification des offres, la conduite d'un dialogue, la corruption, la durabilité, les contrats-cadres, les sanctions, les prestations standardisées, la délégation de tâches et les concessions, ainsi que les critères d'adjudication.

## **6.2 Recommandations de la CA et de la KBOB aux responsables des services d'achat et des services demandeurs en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions est entrée en vigueur en même temps que la législation révisée sur les marchés publics (LMP et OMP). Les services demandeurs et les services d'achat de la Confédération sont chargés de mettre en œuvre les directives du droit des marchés publics intégralement révisé dans le cadre de leurs propres objectifs opérationnels. Dans leurs recommandations communes aux responsables des services en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions<sup>9</sup>, la CA et

<sup>8</sup> Voir: [Fiches d'information TRIAS](#)

<sup>9</sup> Disponible sous: [www.bkb.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations aux responsables des services en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](http://www.bkb.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations aux responsables des services en vue de l'application de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions)

la KBOB présentent des mesures pour mettre en œuvre de manière appropriée les objectifs et les axes stratégiques au niveau supérieur ou stratégique dans les unités administratives.

### **6.3 Dialogues sectoriels**

Le dialogue entrepris avec les représentants du secteur informatique, du secteur de l'impression et des agences de communication s'est poursuivi en 2021. Outre les divers sujets relatifs à la mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics, les discussions avec les représentants des branches ont porté sur divers thèmes spécifiques à leur branche, notamment la mise en place de procédures d'acquisition compatibles avec les PME, la prise en compte de l'innovation ainsi que des questions sur les projets d'acquisition en cours.

### **6.4 Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables**

Depuis début septembre 2020, la CA et la KBOB mettent à disposition au niveau national la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP). Cet outil sert de guide de référence aux personnes de tous les échelons de l'État fédéral intéressées aux questions liées aux achats publics durables, contribuant ainsi à la mise en œuvre harmonisée de la législation révisée sur les marchés publics.

L'OFCL et le service des marchés publics écologiques de l'OFEV soutiennent la CA et la KBOB dans le développement de la PAP. Cette dernière est suivie par les groupes techniques Achats publics durables de la CA et Construction durable de la KBOB.

En 2021, la PAP a été complétée avec d'autres fonctions et contenus. Elle a été présentée au mois de mars, lors de la première conférence en ligne sur les marchés publics durables de la CA et de la KBOB, puis rendue publique au mois d'avril dans un communiqué de presse.

### **6.5 Conférence sur les marchés publics durables**

Le 30 mars 2021, la CA et la KBOB ont organisé une conférence en ligne sur les marchés publics durables avec leurs partenaires, l'ACS, l'UVS et la DTAP. Le but de la conférence était de soutenir les services demandeurs et les services d'achat dans la mise en œuvre du droit révisé des marchés publics et de contribuer à la poursuite du développement des achats publics durables. Environ 550 personnes y ont participé. Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la CA.

### **6.6 simap.ch / KISSImap.ch**

Au cours de la période sous revue, les activités du comité de l'association simap.ch ont été marquées par le règlement de la succession de l'ancien conseiller d'État Stefan Sutter à la présidence de l'association simap.ch. Le 21 octobre 2021, l'assemblée générale extraordinaire de l'association simap.ch a élu l'ancien conseiller d'État Hans-Peter Wessels à la présidence. Eric Scheidegger, membre du SECO, et Fabio Bossi, le responsable du centre de compétence de la Confédération pour simap, représentent en outre la CA au sein du comité de direction pour la gestion des risques de l'association simap.ch, qui a repris ses activités en 2021. En collaboration avec le

secteur Controlling des achats de l'OFCL, le responsable du centre de compétence de la Confédération pour simap a également mis à jour le questionnaire relatif à la durabilité sur la plateforme simap.ch et l'a adapté au droit révisé des marchés publics. Le projet KISSImap.ch visant à remplacer la plateforme actuelle a été soutenu notamment par l'allocation de ressources et la clarification des questions techniques relatives aux connexions. À l'initiative de Fabio Bossi, le directeur d'exploitation de simap Confédération Adriano Moser a présenté, durant le quatrième trimestre, le projet KISSImap.ch au comité de la KBOB, à l'assemblée plénière de la CA et à IDA BIL.

## **6.7 Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045**

Conformément à l'art. 27 OMP, les adjudicateurs de la Confédération informent au moins une fois par année sous forme électronique des marchés adjugés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs. Cette disposition permet de mettre en œuvre la motion 14.3045. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Un autre effet interne important est la standardisation des processus de saisie dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale, ce qui favorise l'uniformité des rapports, prévient les erreurs de saisie et augmente la plausibilité des données. La CA est chargée de publier la liste annuelle de l'administration fédérale, parue pour la première fois en 2022.

Au cours de l'année sous revue, le secrétariat de la CA a établi un modèle de liste pour l'administration fédérale en collaboration avec le secteur Controlling des achats de l'OFCL, l'a consolidé et publié avec d'autres adjudicateurs de la Confédération. De plus amples informations ainsi qu'une FAQ ont également été rédigées. Les travaux pour établir la liste 2021 ont en outre débuté.

## **6.8 Liste des soumissionnaires et sous-traitants sanctionnés**

Le droit révisé sur les marchés publics prévoit des sanctions pour les soumissionnaires et les sous-traitants qui ne respectent pas leurs obligations légales ou contractuelles. Les adjudicateurs publics peuvent, sous certaines conditions, prononcer des sanctions telles qu'un avertissement ou l'exclusion du soumissionnaire des marchés publics pour une durée maximale de cinq ans. La CA tient une liste non publique des soumissionnaires et des sous-traitants exclus des marchés publics. Sur demande légitime, elle communique si des soumissionnaires ou des sous-traitants sont inscrits sur cette liste. De la sorte, elle garantit que les soumissionnaires ou les sous-traitants sanctionnés n'obtiennent aucun marché public durant leur exclusion. En 2021, la CA a demandé une expertise à deux professeurs de l'Université de Lucerne pour clarifier les questions juridiques en suspens et les modalités procédurales relatives à la tenue de la liste.

## **6.9 Formation et perfectionnement**

Les nombreuses formations ainsi que les nombreux cours et événements de l'unité Formation et perfectionnement du CCMP sur un large éventail de sujets liés aux marchés publics se sont tenus sous différents formats en ligne. Les participants aux séances d'information ont profité des possibilités offertes par le numérique, car leur nombre a augmenté (parfois massivement) par rapport aux séances en présentiel. Après leur refonte, les modules de préparation au brevet fédéral de spécialiste des marchés publics ont également été organisés à plusieurs reprises l'année dernière. Seuls quelques examens de module ont été organisés sur place dans le respect de

mesures strictes. Malgré tous ces obstacles, une trentaine de candidates et de candidats issus de trois institutions de formation se sont présentés au premier examen professionnel du brevet fédéral de spécialiste des marchés publics au mois de novembre 2021. La commission d'assurance qualité du Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAöB) et le secrétariat d'examen ont pu planifier et organiser avec succès les examens grâce à la collaboration engagée de nombreuses autres parties, de sorte que les 23 premiers «spécialistes des marchés publics» possèdent désormais leur brevet fédéral.

#### **6.10 Prévention de la corruption**

En 2021, en tant que représentant de la CA et de l'OFCL, le secrétariat de la CA a participé à plusieurs séances du groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID) et de son comité interne. Les principales activités de ce comité interne ont été, d'une part, l'élaboration du rapport d'activité 2018 – 2020 du GTID à l'intention du Conseil fédéral et, d'autre part, la planification de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024. Le GTID et le réseau d'information sur la corruption au niveau de la Confédération et des cantons ont organisé en outre deux ateliers (*workshops*) sur les sujets de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Durant la période sous revue, le formulaire de déclaration du soumissionnaire de la CA a en outre été complété par la déclaration du respect des dispositions relatives à la lutte contre la corruption.

#### **6.11 Avis sur le rapport du CDF concernant la vérification du prix**

Au mois de juin 2021, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié un rapport de synthèse<sup>10</sup>, qui se base sur les audits de prix menés par le CDF entre 2015 et 2019. Dans son avis général inclus dans le rapport de synthèse, la CA prend acte des résultats du rapport et les classe.

#### **6.12 Interventions parlementaires**

Les interventions parlementaires les plus importantes dans le domaine des marchés publics sont répertoriées à l'annexe 2 et figurent en détail sur le [site Internet de la CA](#)<sup>11</sup>.

#### **6.13 Collaboration avec la KBOB**

Au cours de l'année sous revue, l'étroite collaboration entre les secrétariats de la CA et de la KBOB s'est encore intensifiée dans la perspective de la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics.

Des sujets présentant des intérêts communs avec la KBOB, notamment au niveau stratégique, ont été discutés et coordonnés, par exemple les marchés publics, la durabilité, la collaboration avec d'autres organes fédéraux ou les contacts avec le secteur de l'économie.

---

<sup>10</sup> Voir: [Rapport de synthèse des audits de prix précédents \(en allemand\)](#)

<sup>11</sup> Disponible sous: [> Thèmes > Interventions parlementaires](http://www.bkb.admin.ch)

## 6.14 Participation à la CMCC

En 2021, le secrétariat de la CA a participé aux séances de la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CMCC), en partageant ses premières expériences en relation à la mise en œuvre de la législation fédérale révisée sur les marchés publics et aux autres initiatives entreprises pour assurer une mise en œuvre cohérente et harmonisée du cadre législatif révisé au niveau fédéral et cantonal. Au sein de la CMCC, le secrétariat de la CA a également discuté des développements récents dans le cadre de la participation de la Suisse aux accords internationaux en matière de marchés publics.

## 7 Perspectives pour 2022

En 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, la CA et la KBOB ont élaboré divers outils et recommandations à l'intention des services d'achat et des services demandeurs. Ce point restera prioritaire en 2022.

Il convient de mentionner en particulier la publication prévue des recommandations pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics<sup>12</sup> ainsi que des recommandations relatives au niveau spécialisé des unités administratives procédant aux acquisitions. En outre, la conférence sur les achats publics durables sera organisée pour la deuxième fois et sera consacrée cette année à la mise en œuvre du droit révisé des marchés publics aux niveaux cantonal et communal.

L'année 2022 sera également consacrée à la poursuite des travaux relatifs à la révision partielle de l'Org-OMP.

---

<sup>12</sup> Disponible sous: [www.bkb.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics](http://www.bkb.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics)

**Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2020 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)**

[<www.bkb.admin.ch>](http://www.bkb.admin.ch) > La CA > Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

**Annexe 2: Interventions parlementaires concernant les marchés publics**

La CA a participé à l'élaboration des avis du Conseil fédéral concernant les interventions parlementaires suivantes:

- Interpellation Landolt Martin 21.3100 – Ordonnance sur les marchés publics
- Interpellation Burgherr Thomas 21.3322 – Loi sur fédérale sur les marchés publics. Mise en œuvre dans les cantons
- Motion Gmür Alois 21.3762 – Marchés publics. Limiter l'obligation de regroupement des achats

Ces interventions parlementaires et d'autres encore dans le domaine des marchés publics sont disponibles sur le [<site Internet de la CA>](http://www.bkb.admin.ch)<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> [<www.bkb.admin.ch>](http://www.bkb.admin.ch) > Thèmes > Interventions parlementaires